



COMMUNICATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 02.05.2007 : COMPOSITION DU CAPITAL

Suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Home Invest Belgium du 23 décembre 2011 de la scission partielle de la SA VOP et de la scission de la SA URBIS, les fonds propres et la composition du capital de Home Invest Belgium ont évolué comme suit :

	Augmentation des fonds propres de Home Invest Belgium	Augmentation capital de Home Invest Belgium	Nombre de nouvelles actions Home Invest Belgium
Scission partielle de la SA VOP :	€ 7 454 000,00	€ 2 633 518,75	118 491
Scission de la SA URBIS :	€ 400 000,00	€ 5 584,90	6 318

Suite aux approbations précitées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Home Invest Belgium du 23 décembre 2011, la composition du capital de Home Invest Belgium se présente comme suit depuis le 23 décembre 2011 :

Capital social (€)	Nombre d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	Dénominateur
74 401 221,91	3 056 143	3 056 143	3 056 143

Ces informations ainsi que la structure de l'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.homeinvestbelgium.be).

Bruxelles, le 4 janvier 2012

INVESTOR RELATIONS

Xavier Mertens, Chief Executive Officer

T +32 2 740.14.51 – F +32 2 740.14.59

E xavier.mertens@homeinvest.be

www.homeinvestbelgium.be